

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la motion des voies et moyens tendant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu et déposée à la Chambre le lundi 8 mai 1972 soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre passe à l'étude d'une motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et déposée à la Chambre le lundi 8 mai 1972 soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA MODIFICATION DE LA PARTIE IV DU CHAPITRE 63 DES STATUTS DE 1970-1971

La Chambre passe à l'étude d'une motion des voies et moyens tendant à modifier la partie IV du chapitre 63 des Statuts de 1970-1971.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la partie IV du chapitre 63 des Statuts de 1970-1971 et déposée le lundi 8 mai 1972 soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-222, tendant à modifier la législation relative à la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-223, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-224, tendant à modifier le tarif des douanes, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE TENDANT À RESTREINDRE LES PRISES DE POSSESSION D'ENTREPRISES CANADIENNES PAR DES ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude du bill C-201, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 2, 3, 21 et 28.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on traite des amendements dont la Chambre est saisie, il ne nous faut pas perdre de vue qu'aux yeux de beaucoup de Canadiens ce bill est un outrage à la souveraineté canadienne. Ce genre de mesure suscitera forcément de la confusion, des malentendus et ressentiment chez les Canadiens. Beaucoup d'entre eux aussi considèrent que le bill constitue un danger pour le Canada en tant que nation et que les Canadiens sont en droit d'attendre du gouvernement des initiatives plus catégoriques que celle dont fait preuve cette mesure. Selon l'opinion générale, c'est le devoir du gouvernement de faire preuve de plus d'esprit d'initiative et il devrait, dans cette mesure, affirmer sa détermination, sa volonté de prendre des mesures concrètes et positives pour résoudre certains problèmes qu'affronte le pays. C'est pourquoi j'estime essentiel que nous nous livrions à une étude approfondie de ces amendements. En les acceptant, le gouvernement prouverait sa volonté d'agir utilement, malgré les lacunes de la mesure qu'il a présentée à la Chambre.

Certains des amendements qui font l'objet du débat d'aujourd'hui ont été examinés par le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques. J'étais un peu inquiet, car le comité a un peu expédié le travail. Ce bill important n'a fait l'objet que d'un nombre restreint de témoignages. Le public n'était pas invité à donner son point de vue. Il est vrai que certaines personnes l'ont fait, mais comme elles avaient un domaine d'intérêt personnel à protéger, elles ne l'ont pas fait d'une manière impartiale.

Les amendements proposés au comité par le gouvernement ont dilué davantage le bill. C'est pourquoi je pense que nos amendements sont importants; ils apportent au bill un élément dynamique qu'il ne contient pas. Nous avons écouté les explications techniques du ministre qui essayait de se frayer un chemin. En parlant des dédales du bill, le ministre semblait perdre l'ensemble de vue au profit du détail. Il était tellement pressé de donner des explications techniques que, d'après moi, il a perdu de vue le but véritable du bill et des points sur lesquels portent nos amendements.

J'ai écouté attentivement les remarques du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) lorsqu'il a parlé des amendements que nous examinons actuellement. Il a parlé notamment de la structure de l'article 2 du bill; il a soigneusement dit ce qu'il en pensait. Trois des amendements que nous examinons pour le moment portent sur l'article 2, monsieur l'Orateur. Le ministre a prétendu que le texte de cet article-là présentait un cheminement logique. Puis il s'est appliqué à le détailler, en évitant toutefois de mentionner la déception de la fin. Comme il l'entend, ce qui a inspiré l'article, ce sont en premier lieu les sujets de préoccupation, puis les objectifs et, en troisième lieu, les facteurs qui doivent entrer en ligne de compte. On